



Montréal, le 20 février 2010

Dr Claude Ménard,
Adjoint à la Direction générale et au secrétaire
Collège des médecins du Québec
2170, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T8

Objet : **Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence.**

Dr Ménard,

Je tiens d'abord à vous remercier de nous avoir acheminé ce document, comme vous le savez sans doute, l'APPQ a participé activement à l'élaboration du présent règlement. Il va sans dire que l'ensemble des éléments mentionnés dans ce document sont un juste reflet de ce qu'est notre volonté et s'incorpore parfaitement dans le cadre même de notre mission, soit : « **Le développement et l'amélioration du champ de pratique des paramédics du Québec, afin d'offrir à la population que nous desservons, des soins de haut niveau.** »

L'encadrement universitaire de la formation vient donc couronner l'ensemble de la profession et laisse place aux praticiens de la paramédecine de se démarquer en prodiguant des soins non seulement de hautes qualités, mais aussi avec la rigueur que le Québec connaît en la matière.

Parallèlement aux avancés dans le secteur du préhospitalier québécois, la mise sur pied d'un ordre professionnel propre aux paramédics du Québec prend d'autant plus son importance à compter du moment où ce nouveau règlement est entériné. Le temps est maintenant venu pour l'ordre professionnel de se tailler une place afin de veiller aux meilleurs intérêts de la population qui fait appel à notre expertise dans des moments critiques de leur vie. Ce sera grâce à l'appui et la collaboration du Collège des médecins du Québec que notre démarche auprès de l'Office des professions pourra se concrétiser et enfin assurer une protection globale pour le public.

C'est donc avec fierté que je salue l'arrivée de ce nouveau règlement et au nom des membres de notre association, je vous fais part de notre reconnaissance.

Sachez que je demeure disponible pour tout échange sur le sujet des soins avancés ou tout autre sujet relatif au domaine préhospitalier.

Je vous prie d'agréer, Dr Ménard, mes salutations les plus distinguées.

Jean-Marc Nantel, PSP
Président
Association professionnelle des paramédics du Québec

JMN/jmd